

REPUBLIQUE DU BENIN

LOI N 2024-99 DU 1ER DECEMBRE 2024

portant Code de Test

Article 1er : Objet

La presente loi porte code de test.

Article 2 : Definitions

Au sens de la presente loi, on entend par test toute verification de fonctionnement.

Article 3 : Entree en vigueur

La presente loi sera executee comme loi de l'Etat.

Fait a Porto-Novo, le 1er decembre 2024

Le President de la Republique

Patrice TALON